

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de BRECH

Lotissement : 7 lots

Lotissement "Le Clos de Corohan"

Permis d'Aménager n° PA 056 023 20 T0006 en date du 12/02/2021

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et déposataires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

LOT N°: 2

Superficie provisoire : 473m²
(en attente du bornage)

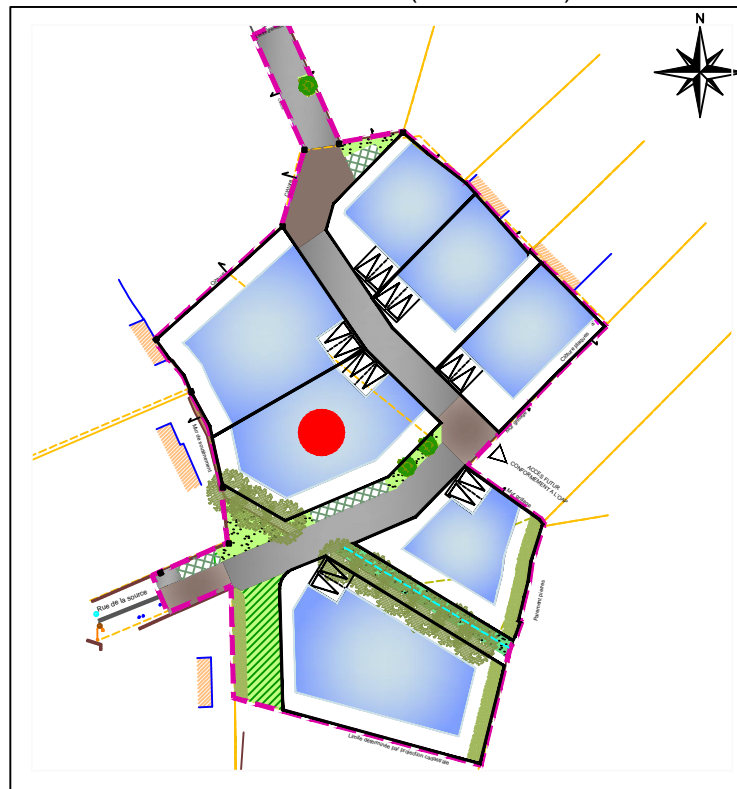
Réf. Cadastre provisoire :
Section AC n°146p-147p

Surface plancher maximale provisoire : 300 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144
Immeuble Océania - Porte Océania 2
23 rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 24 12 37 - Fax : 02 97 56 22 25
Email : auray@sarlnicolas.fr

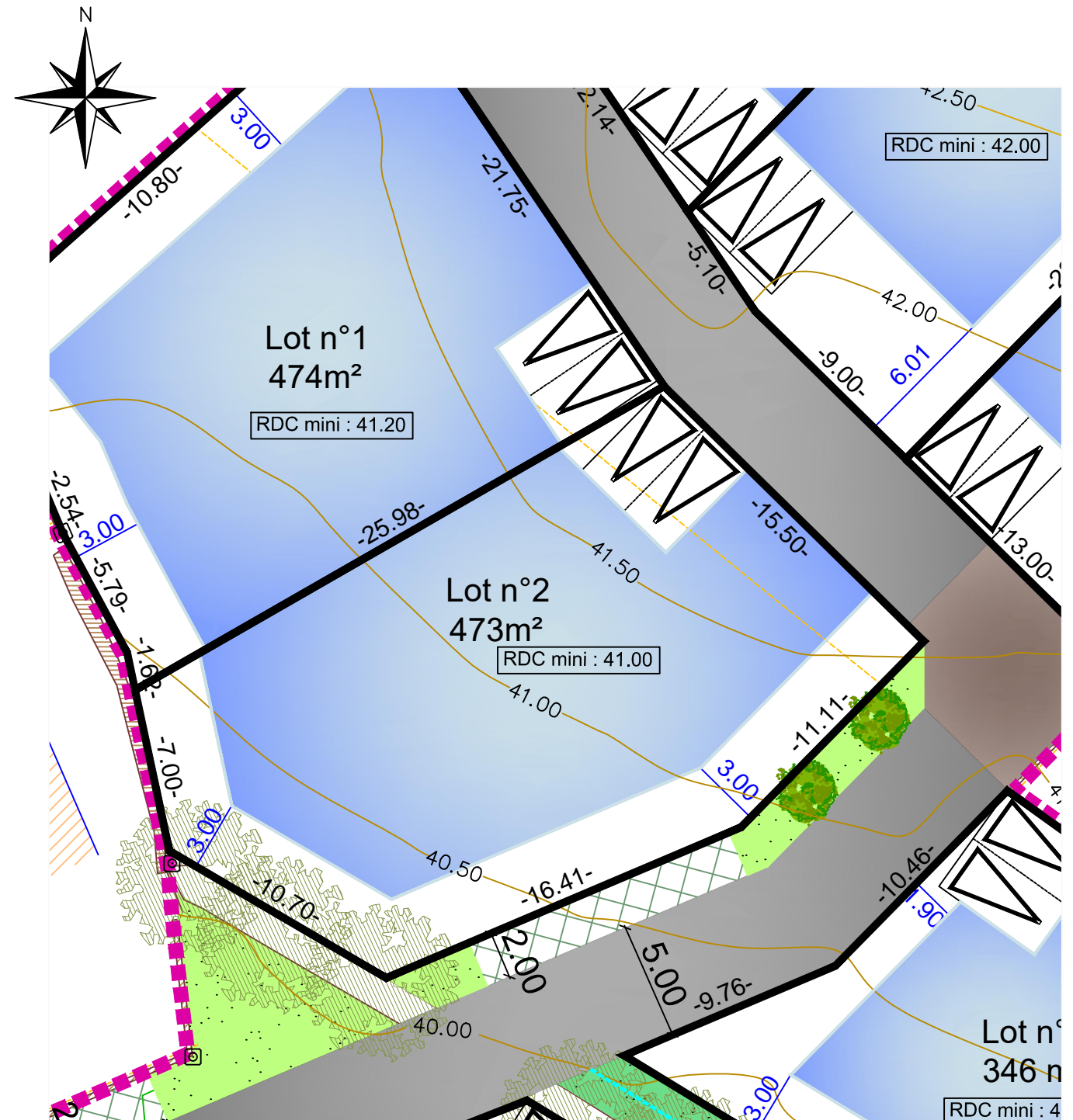
Plan de situation (sans échelle)



ECHELLE 1 / 250

Dressé le 09/03/2021

Référence : A20-043



Légende du plan de composition

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Périmètre du lotissement | | Arbre existant à conserver (position indicative) |
| | Zone constructible lots libres | | Muret ancien conservé |
| | Voirie partagée | | Accès imposé (2 places de stationnements privées en dehors du garage) |
| | Stationnement (pavés engazonnés) | | Sens de circulation |
| | Placette (résine) | | -15.00- Cotation lots |
| | Espace vert | | -5.00- Cotation zone constructible |
| | Espace vert provisoire pour la création d'une future voie | | 1 / 425m ² Numéro de lot et Superficie provisoire |
| | Noue Paysagère | | -6.00- Cotation voirie |
| | Boisement existant à conserver | | RDC mini : 41.20 Cote de dalle rdc minimum à respecter dans le PC |
| | Arbre (position indicative) | | |

Les superficies et les cotes ne seront définitives qu'après bornage